





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-36**

Séance publique du

1 février 2016

**Présidence de Dominique AUGÉY
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc183291-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN, A TITRE ONEREUX, AUPRES DE L'ECOLE PRIVEE
PROTESTANTE "LA NOUVELLE ALLIANCE"**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2016

Nomenclature : 3.3
Locations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN, A TITRE ONEREUX, AUPRES DE L'ECOLE PRIVEE PROTESTANTE "LA NOUVELLE ALLIANCE"- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Commune est propriétaire d'un terrain Allée du Docteur Henri Bianchi, d'une superficie d'environ 5 000 m².

Depuis 1992, il est mis à disposition, à titre gracieux, de l'Ecole Privée Protestante « La Nouvelle Alliance » qui est installée dans la Résidence « Le Galice ».

En 2011, « La Nouvelle Alliance » s'est portée acquéreur dudit terrain mais la vente n'a pu se concrétiser, le terrain étant grevé d'une servitude réelle et perpétuelle.

Depuis cette date, un nouveau titre d'occupation devait être établi ; de nouvelles modalités ont alors été proposées à « La Nouvelle Alliance » qui les a acceptées en septembre 2015.

A ce jour, aucun projet d'aménagement d'un terrain de sport n'est envisagé sur cet espace ; la Commune peut donc consentir la location du terrain, selon les modalités décrites ci-après :

- terrain d'une superficie d'environ 2 500 m² situé Allée du Docteur Henri Bianchi, parcelle CP0092 (Cf. plans ci-joints) ;
- terrain à usage d'aire de jeux et de sport pour les élèves inscrits à l'Ecole Privée Protestante « La Nouvelle Alliance » ;
- location consentie, à compter du 15 février 2016, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de cinq ans ;
- règlement d'un loyer mensuel de 150,00 € ;

- entretien régulier de l'aire de jeux et de sport et de la clôture ;
- souscription d'une assurance obligatoire ;
- résiliation en cas de non-respect des modalités établies par la Commune et pour tout motif d'intérêt général (projet d'aménagement d'un équipement sportif).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de la location sus-désignées ;
- **FIXER** le montant du loyer mensuel à cent cinquante Euros ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette de la somme sus-désignée.

DL.2016-36 - MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN, A TITRE ONEREUX, AUPRES DE L'ECOLE PRIVEE PROTESTANTE "LA NOUVELLE ALLIANCE"-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Dominique AUGEY, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Localisation CP0092



CP0092 - Délimitation du terrain

